

Conditions d'accès au master en sciences et gestion de l'environnement

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Le jury du master considéré s'est prononcé sur les accès décrits ci-après.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans / 120 crédits), sans complément de programme, les étudiant·e·s qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en droit, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences économiques, orientation générale, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier ingénieur de gestion, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences de l'ingénieur orientation bioingénieur ou orientation ingénieur civil ou orientation ingénieur civil architecte, de bachelier en information et communication ou de bachelier en architecture.
- le grade académique de master ingénieur commercial (L), de master en sciences administratives (L), de master en ingénierie et action sociales (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L), de master en gestion de l'entreprise (L), de master en sciences industrielles (L) finalités chimie, biochimie et textile, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) toutes finalités, de master en sciences agronomiques (L), de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L), de master en architecte paysagiste (L), de master en communication appliquée spécialisée relations publiques (L) ou de master en presse et information spécialisées (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans / 120 crédits), moyennant un complément de programme de 14 crédits maximum, les étudiant·e·s qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en agronomie (C), de bachelier en chimie (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en commerce extérieur (C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier AESI en sciences économiques et sciences économiques appliquées (C), de bachelier AESI en sciences (biologie, chimie, physique) (C), de bachelier technologue de laboratoire médical (C), de bachelier conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en communication (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en sciences agronomiques (L), de bachelier en sciences industrielles (L), de bachelier ingénieur commercial (L), de bachelier en gestion publique (L), de bachelier en gestion de l'entreprise (L), de bachelier en communication appliquée (L),

de bachelier en gestion de l'environnement urbain (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en immobilier (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en architecture des jardins et du paysage (C) et de bachelier AESI en sciences humaines (géographie, histoire et sciences sociales) (C), de bachelier de spécialisation en analyse et traitement des eaux (C), de bachelier AESI en mathématiques (C), de bachelier en énergies alternatives et renouvelables (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en construction (C), de bachelier en éco-packaging (C), de bachelier en tourisme - option tourisme durable (C), de bachelier en biologie médicale (C) de bachelier de spécialisation en gestion de la qualité dans les entreprises agricoles, horticoles et agro-alimentaires (C) ou de bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans / 120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, avec un programme comprenant entre 60 et 120 crédits (admission possible au 2^e bloc du master), les étudiant·e·s qui portent, soit :

- un grade académique de master (1 an / 60 crédits ou 2 ans / 120 crédits).

Ont accès au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans / 120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiant·e·s qui portent soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiant·e·s acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'accès au master n'est pas direct ou pour introduire une demande d'admission non prévue ci-dessus, les étudiant·e·s sont invité·e·s à déposer un dossier au Service des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - Tél. 04/366.46.00).

Remarques importantes :

1. Les étudiant·e·s qui sont déjà porteur·euse·s d'un grade académique de master à finalité peuvent d'office s'inscrire à une autre finalité de ce même master.
2. Les codes (C) et (L) désignent des diplômes de l'enseignement supérieur hors université :
(C) = type court
(L) = type long
3. Les étudiant·e·s ressortissant d'un pays hors Union européenne sont soumis à des conditions supplémentaires. Seuls les dossiers qui remplissent ces conditions sont transmis aux jurys. Pour toute information :
https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9167497/fr/1re-inscription-en-master-hors-ue
4. Les étudiant·e·s porteur·euse·s d'un diplôme étranger reconnu équivalent à un grade académique de 2^e cycle organisé en Communauté française bénéficient des mêmes possibilités de poursuite d'études que les étudiants porteurs du grade académique de la Communauté française. Ils peuvent se présenter directement au service des inscriptions.
5. Un diplôme de candidat en 2 ans (1^{er} cycle ancien régime) suivi de la réussite d'au moins une année d'études de 2^e cycle dans la même discipline, ou un diplôme de candidat en 3 ans, ouvrent les mêmes droits que le diplôme de bachelier correspondant.

Les programmes des masters sont disponibles sur <http://www.programmes.uliege.be>

Cette brochure reprend les conditions d'admission telles que connues à la date de publication.